

**SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA NORME DE GESTION DURABLE DES  
FORETS NATURELLES DE PRODUCTION AU  
CAMEROUN.  
MANUEL DE L'ÉVALUATEUR**

DRAFT POUR VALIDATION

## **I. MANDAT DE L'ÉVALUATEUR**

Dans le cas d'une évaluation de la mise en œuvre de la Norme de gestion durable des forêts naturelles de production, l'évaluateur est un expert qui intervient pour élaborer des recommandations stratégiques et opérationnelles, au bénéfice de toutes les parties prenantes, pour l'optimisation de l'efficacité de la mise en œuvre de l'aménagement durable des Unités de Gestion Forestière. Son mandat est de ce fait défini selon les éléments suivants :

- Identifier les principales lacunes dans la mise en œuvre de la gestion forestière durable dans la concession évaluée (pour chacun des acteurs stratégiques que sont l'Etat, le concessionnaire, et les communautés riveraines/populations locales) ;
- Identifier les principales forces de l'infrastructure mise en place pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable dans la concession évaluée (par chacun des acteurs stratégiques que sont l'Etat, le concessionnaire, et les communautés riveraines/populations locales) ;
- Identifier les contraintes majeures à la mise en œuvre de la gestion forestière durable dans la concession évaluée ;
- Elaborer des recommandations stratégiques pour l'Etat, dans le but d'améliorer l'efficacité du « système » de mise en œuvre de l'aménagement durable (aspects institutionnels, aspects légaux et réglementaires, mesures d'accompagnement pour l'appui des autres acteurs du secteur forestier, etc.) ;
- Elaborer des recommandations techniques pour l'Etat, pour l'amélioration du cadre de suivi de la mise en œuvre de l'aménagement durable ;
- Elaborer des recommandations opérationnelles pour le concessionnaire, relatives à l'amélioration de son efficacité globale dans la mise en œuvre de

la gestion durable de la concession sous évaluation ;

- Faire des propositions pour une amélioration du présent manuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts, propositions portant autant sur la « technologie » d'évaluation que sur la qualité et la quantité des données à collecter (et sur la fiabilité des instruments et protocoles de mesure) ;

Toute mission d'évaluation est clôturée par un atelier de restitution de ses principaux outputs que l'évaluateur anime.

DRAFT POUR VALIDATION

## **II. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR**

L'évaluateur de la mise en œuvre de la Norme de gestion durable des forêts naturelles de production devrait avoir le profil ci-dessous :

- Etre Ingénieur Forestier de formation ;
- Avoir au moins 15 ans d'expérience dans les services forestiers (secteur public ou privé) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans la mise en œuvre et/ou le suivi des aménagements forestiers ;
- Démontrer une bonne maîtrise des PCI de gestion durable des forêts naturelles, et avoir été impliqué dans l'un ou l'autre des processus sous-régionaux d'élaboration des PCI ;
- Avoir suivi une formation sur la mise en pratique du présent manuel ;

### **III. QUE FAIRE SUR LE TERRAIN (CONSEILS PRATIQUES POUR LA REUSSITE DE LA MISSION D'EVALUATION)**

Lors du processus de collecte des données auprès des diverses sources :

- Rassurer les diverses sources détentrices des données recherchées sur le caractère « constructif » de l'évaluation, et montrer une attitude d'ouverture ;
- Poser des questions simples, ne pas débattre ;
- En cas de non disponibilité d'une donnée, en demander la raison ;
- Noter les observations spontanées ;
- Collecter les données brutes, ne procéder à aucune analyse de la donnée devant la source auprès de laquelle la donnée a été collectée ;
- Avoir une attitude impersonnelle face à la qualité des activités menées par la source détentrice de la donnée (éviter toute critique, et se contenter de « prendre » la donnée) ;
- Se limiter aux données prises en compte dans le présent manuel ;
- Dans une situation où la source ne serait pas disposée à libérer l'accès à la donnée, ne pas insister `mentionner tout simplement ce refus dans la colonne « observations »)

**TABLEAU 1**  
**CHECK-LIST DE VERIFICATION DE LA COHERENCE  
ET DE LA COMPLETUDE DES ENQUETES DE  
TERRAIN**

**TABLEAU 1 : CHECK-LIST DE VERIFICATION DES DOCUMENTS QUE DOIT FOURNIR LE CONCESSIONNAIRE, RELATIVEMENT A LA VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES 1, 2 ET 3**

N°	Document	Service source	Niveau de criticité	Indicateur/ss-indicateur	Disponibilité (oui/non)
1	Rapport d'étude du milieu physique			1111	
2	Rapport de Diagnostic écologique			1111	
3	Rapport d'étude sur la dynamique du peuplement			1111	
4	Rapport d'étude des tarifs de cubage			1111	
5	Cartographie forestière (*)			1111	
6	Rapport d'interprétation des cartes			1111	
7	Approbation des TdR de l'étude d'impact environnemental			1112	
8	Rapport d'étude d'impact environnemental				
9	Rapport des consultations publiques sur l'EIE				
10	Certificat de conformité environnementale			1112	
11	Rapport d'étude sur les espèces CITES			1113	
12	Carte de distribution des espèces CITES				
13	Résultats des inventaires d'aménagement spécifiques aux espèces CITES			1113	
14	Rapport de l'étude sur les droits de bail et l'utilisation du sol			1114	
15	Procès-verbaux des réunions de concertation avec les communautés riveraines			1114	
16	Rapport de l'étude SSE			1115	
17	Rapport de l'étude socioéconomique			1121	
18	Rapport enquête sociologique et sociale				
19	Procès-verbaux des processus de concertations avec communautés riveraines			1121	
20	Dossier d'appel d'offres en vue de l'attribution des UFA			121	
21	Notification d'attribution de				

	l'UFA				
22	Convention d'exploitation de l'UFA				
23	Décret de classement de la concession forestière			121	
24	Agrément à la profession forestière			123	
25	Rapport d'inventaire d'aménagement			1251	
26	Carte des ressources forestières				
27	Rapport de validation de l'inventaire d'aménagement			1251	
28	Carte des écosystèmes protégés, rares ou sensibles			1252	
29	Carte des zones contenant des habitats et des espèces endémiques d'espèces menacées				
30	Carte des ressources génétiques in situ protégées ou menacées			1252	
31	Documents de vulgarisation des principales prescriptions d'aménagement			1262	
32	Documents de dissémination des principales prescriptions environnementales et sociales d'aménagement				
33	Rapports des sessions de formations des personnels sur les prescriptions techniques du plan d'aménagement				
34	Rapport des sessions de sensibilisation des communautés riveraines sur les dispositifs de partenariat dans la mise en œuvre du plan d'aménagement				
35	Rapports des sessions de sensibilisation des sous-traitants sur les prescriptions techniques, environnementales et sociales de la mise en œuvre du plan d'aménagement			1262	
36	Certification de matérialisation des limites de l'UFA			1263	
37	Certificats de matérialisation des limites des différentes séries (production, protection, conservation, recherche)			1263	
38	Historique des interventions			1264	



	de récolte dans la série de production				
39	Historique des interventions sylvicoles dans la série de production				
40	Historique des interventions dans les séries de protection et de conservation				
41	Historique des interventions dans la série de recherche				
42	Historique des interventions en matière de mise en œuvre du PGES				
43	Historique des interventions dans le volet socio-économique				
44	Historique en matière de valorisation de la ressource ligneuse			1264	
45	Certificat de matérialisation des limites de l'UFA			1265	
46	Certificat de matérialisation des limites des UFE (blocs quinquennaux)				
47	Certificat de matérialisation des limites des AAC (blocs annuels)			1265	
48	Déclaration d'engagement vis-à-vis des présentes normes de gestion forestières			1266	
49	Rapports des réunions de sensibilisation des travailleurs			1267	
50	Rapports des réunions de sensibilisation des communautés riveraines				
51	Rapports des réunions de sensibilisation des sous-traitants			1267	
52	Rapport d'inventaire d'aménagement			1271	
53	Plan d'aménagement				
54	Rapport de validation du plan d'aménagement				
55	Note officielle d'approbation du plan d'aménagement			1271	
56	Rapport d'analyse de la situation de référence de la forêt			1275	
57	Carte de la série de production			1277	
58	Carte de la série de protection				
59	Carte de la série de conservation				
60	Carte de la série de recherche				
61	Carte de la série à vocation			1277	

	agricole				
62	Cahier des charges de la mise en œuvre du plan d'aménagement			1281	
63	Convention d'exploitation			1281	
64	Procès-verbaux des concertations avec les communautés riveraines sur le cahier des charges			1284	
65	Carte des routes principales dans le bloc quinquennal			1292	
66	Carte des routes principales dans le bloc quinquennal			1293	
67	Résumé (exécutif) du plan d'aménagement			12.11	
68	Plans de gestion quinquennal mis en œuvre sur les trois dernières années			1331	
69	Plan annuel d'opérations			1333	
70	Plan d'action quinquennal à caractère environnemental			1334	
71	Plan d'action quinquennal à caractère social			1334	
72	Certificat d'approbation du plan de gestion quinquennal			1337	
73	Certificat d'approbation du plan annuel d'opérations			1338	
74	Directives en matière de minimisation des dommages aux ressources hydrauliques			1346	
75	Situation de référence du site d'exploitation forestière			134.10	
76	Directives d'évaluation de la destruction des sites d'exploitation forestière				
77	Directives d'évaluation des déchets d'exploitation forestière			134.10	
78	Rapports de mise en œuvre des programmes d'activités annuels à caractères écologique et environnemental			134.11	
79	Rapports de prospection dans les blocs d'exploitation			135	
80	Rapports périodiques de récolte des produits ligneux				
81	Rapports périodiques de commercialisation des grumes				
82	Rapports périodiques de gestion des rebuts d'exploitation forestière				
83	Rapports périodiques d'approvisionnement de l'unité de transformation des				

	bois en grumes				
84	Rapports périodiques de transformation des produits ligneux				
85	Rapports périodiques de commercialisation des produits transformés				
86	Rapports périodiques de gestion des résidus de transformation des bois			135	
87	Programme sylvicole			1411	
88	Programme de Régénération forestière naturelle			1412	
89	Programme de Régénération forestière artificielle			1412	
90	Programme de Formation continue du personnel			1451	
91	Rapport d'inventaire des PFNL principaux dans chaque AAC			151	
92	Convention avec les Communautés riveraines en matière d'exploitation des PFNL			152	
93	Résultats des activités de suivi			1621	
94	Résultats des activités de recherche				
95	Document d'aménagement révisé			1621	
96	Approbation des révisions du document d'aménagement.			1622	
97	Convention de recherche avec un institut spécialisé			2121	
98	Rapports de suivi d'Analyse d'impact sur les essences principales et spéciales			2123	
99	Reporting des activités de recherche sur les problématiques de gestion durable dans l'unité forestière			2132	
100	Synthèse des activités de recherche sur les problématiques de gestion durable dans l'unité forestière			2132	
101	Reporting des activités de			2141	

	recherche sur les problématiques de gestion durable dans l'unité forestière				
102	Synthèse des activités de recherche sur les problématiques de gestion durable dans l'unité forestière			2141	
103	Programme de suivi-évaluation de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers			2151	
104	Programme d'audit et d'entretien de la santé et vitalité des écosystèmes forestiers			2152	
105	Statistiques de récolte des bois à usage interne			2215	
106	Rapport d'utilisation des bois à usage interne				
107	Statistiques de récolte des bois à usage local				
108	Rapports d'utilisation des bois à usage local			2215	
109	Mesures de protection de la relatives aux activités d'exploitation illégale			2231	
110	Mesures effectives de protection de la forêt contre l'exploitation illégales (trouées non autorisées)			2231	
111	Mesures de protection de la relatives aux activités illégales et incendies criminelles			2232	
112	Carte forestière des zones remplissant des fonctions protectrices spécifiques			232	
113	Mesures de gestion des zones remplissant des fonctions protectrices spécifiques			232	
114	Mesures de protection des espèces animales et végétales protégées			2335	
115	Mesures d'amélioration du potentiel des espèces végétales et animales protégées			2335	
116	Mesures d'amélioration du potentiel des espèces végétales et animales menacées			2336	
117	Document règlement intérieur			2342	

118	Convention entre les diverses parties prenantes relative à la chasse dans l'UFA.			2345	
119	Directives en matière d'allumage des feux dans l'unité forestière			2346	
120	Liste des espèces rares à répartition restreinte			2351	
121	Mesures de protection prises relatives aux espèces rares à répartition restreinte			2351	
122	Autorisation d'utilisation des agents de contrôle biologique			2352	
123	Liste des agents biologiques autorisés				
124	Documentation relative au suivi de l'utilisation des agents de contrôle biologique			2352	
125	Document d'information sur les OGM			2353	
126	Documentation relative au suivi d'espèces exotiques			2354	
127	Carte spécifique aux arbres nécessaires à la sauvegarde de la biodiversité			236	
128	Rapports de suivi des rythmes phénologiques			2411	
129	Programme de boisement /reboisement			2431	
130	Directives sur les activités de boisement / reboisement			2433	
131	Carte des zones avec des fonctions protectrices de l'eau			2515	
132	Directives en matière d'usage de produits chimiques (ou autres substances nocives) et de pratiques inadaptées de sylviculture, dans les zones avec des fonctions protectrices de l'eau			2515	
133	Documentation relative à l'utilisation des produits chimiques phytosanitaires			2523	
134	Directives en matière de déversement d'huiles			2528	
135	Directives en matière de gestion des déchets et détritiques non organiques			2529	
136	Programmes d'entretien des infrastructures anciennes en cours d'utilisation			2531	
137	Directives relatives aux opérations de sylviculture			2533	

	dans des zones érosives et sols sensibles				
138	Mesures pour atténuer l'impact de la pression des populations animales dans les zones érosives			2534	
139	Directives en matière d'utilisation des pesticides			2541	
140	Liste des pesticides interdits			2543	
141	rapport des ateliers de formation sur l'utilisation des pesticides			2544	
142	Directives relatives à l'utilisation des engrais			255	
143	Directives spécifiques sur la construction des routes			256	
144	Carte de localisation des peuples autochtones pygmées			311	
145	PV des concertations avec les peuples autochtones pygmées sur leurs intérêts/préoccupations, droits légaux et coutumiers			312	
146	Résultats des consultations publiques auprès des peuples autochtones pygmées sur les mesures de gestion de leurs problématiques			312	
147	Convention d'entente entre le concessionnaire et les peuples autochtones pygmées			313	
148	Cartographie des sites d'importance pour les peuples autochtones pygmées			3161	
149	Cahier de charges de la gestion des zones critiques aux communautés autochtones pygmées			3162	
150	Dispositions légales de la réglementation forestière en matière de droits d'usage et de propriété			3211	
151	Mesures en matière de participation des populations locales aux opérations forestières sur leur territoire ou leurs ressources			3213	
152	Mesures relatives à l'implication des communautés villageoises dans les activités de protection et d'aménagement			3217	

153	Mesures relatives à la prise en compte des droits traditionnels, coutumiers et légaux des peuples autochtones			3222	
154	Document relatif au Cadre de concertation entre le concessionnaire et les représentants des peuples autochtones sur la gestion de leurs droits			3223	
155	Mesures relatives aux infractions sur les droits des peuples autochtones			3224	
156	Clauses contractuelles Concessionnaires/populations locales sur les modalités d'accès à la ressource			3232	
157	Mesures relatives au recrutement des personnels			3243	
158	PV des séances de concertation avec les communautés riveraines sur l'identification des sites à caractère historique, spirituel et culturel			3271	
159	Mesures de gestion de l'accès des communautés riveraines à leurs sites « culturels »			3272	
160	PV des séances de concertation avec les communautés riveraines sur les mesures de gestion			3272	
161	PV des séances de concertation avec les communautés riveraines sur l'identification des zones d'intérêt vital			3281	
162	Mesures de gestion de l'accès des communautés riveraines à leurs zones d'intérêt vital			3282	
163	PV des séances de concertation avec les communautés riveraines sur les mesures de gestion			3282	
164	Documents organisant le fonctionnement des instances de concertation/négociation			331	
165	Document relatif aux mécanismes de dialogue et de résolution des conflits			332	
166	Mesures de gestion de l'accès du public à l'unité forestière dans un but de récréation et de divertissement			344	
167	Programme d'appui au			3451	

	dispositif sanitaire au bénéfice des communautés riveraines				
168	Programme d'appui au dispositif éducatif au bénéfice des communautés riveraines			3452	
169	Programme d'appui au financement des services de santé et d'éducation, au bénéfice des communautés riveraines			3453	
170	Plan de management SSE			3511	
171	Règlement intérieur de gestion des personnels			3513	
172	Directives relatives aux pratiques de travail en matière de conduite des opérations forestières			3516	
173	Plan Information, Communication, Education sur les risques et mesures préventives dans les travaux forestiers			3518	
174	Plan de gestion des urgences médicales			3525	
175	Convention de partenariat avec une structure hospitalière pertinente			3525	
176	Cadre normatif et mesures en matière d'accidents de travail			3526	
177	Certificat annuel de coupe pour l'année en cours, ainsi que des années antérieures dans l'UFA considérée.	Concessionnaire (responsable des opérations forestières)	élevé		
178	Autorisation annuelle d'exploitation pour chacune des AAC exploitées dans l'UFA considérée.	Concessionnaire (responsable des opérations forestières)	très élevé		
179	Documents de chantier.	Concessionnaire (responsable des opérations forestières)	élevé		
180	Dossier d'appel d'offres pour l'attribution de l'UFA.	Concessionnaire (Direction Générale)	élevé		
181	Notification d'attribution de l'UFA.	Concessionnaire (Direction Générale)	très élevé		
182	Souches des quittances de versement des droits de sortie et de bulletin de spécification pour la période concernée et le titre d'exploitation concerné.	Concessionnaire (responsable Finances et Comptabilité)	élevé		
183	Souches des quittances de versement de la RFA pour la période concernée et le titre	Concessionnaire (responsable Finances et Comptabilité)	très élevé		



	d'exploitation concerné.				
184	Titre d'exploitation de l'UFA considérée.	Concessionnaire (Direction Générale)	très élevé		
185	Dossier du Responsable des aménagements forestiers.	Concessionnaire, (Service Ressources humaines, responsable des aménagements)	très élevé		
186	Dossier du Responsable des opérations forestières.	Concessionnaire, (Service Ressources humaines, responsable des opérations forestières)	très élevé		
187	Dossiers des personnels d'encadrement impliqués dans les opérations forestières.	Concessionnaire, (Service Ressources humaines)	élevé		
188	Conventions entre le concessionnaire et diverses structures pertinentes d'assistance technique dans le domaine des aménagements forestiers.	Concessionnaire (Direction Générale)	élevé		
189	Titre d'agrément à la profession forestière au nom du concessionnaire.	Concessionnaire (Direction Générale)	très élevé		
190	Marteau forestier	Concessionnaire (Direction Générale)	moyen		
191	PV de réception des réalisations socio-économiques.	Concessionnaire, Responsable du site	très élevé		
192	Programmes de formation continue des personnels techniques.	Concessionnaire, Service du personnel	élevé		
193	Cartes de l'UFA, et le certificat de matérialisation des limites de l'UFA.	Concessionnaire Site de l'UFA	très élevé		
194	Cartes du bloc quinquennal et le certificat de matérialisation des limites du bloc quinquennal.	Concessionnaire Site de l'UFA	très élevé		
195	Certificats de matérialisation des limites des AAC et les cartes des AAC.	Concessionnaire Site de l'UFA	très élevé		
196	Carte micro zonage (parcellaire) identifiant les séries de protection et le certificat de matérialisation des limites des séries de protection.	Concessionnaire Site de l'UFA	élevé		
197	Documents relatifs aux activités de pré-récolte, approuvés par l'administration forestière.	Concessionnaire Archives	élevé		
198	Documents relatifs aux activités de récolte.	Concessionnaire Archives	élevé		

199	Plans de construction des bâtiments et plans d'aménagement du site du campement (voirie, drainage, adduction d'eau, électricité etc.).	Concessionnaire	moyen		
200	Notifications des certificats de récolement pour les assiettes de coupe exploitées dans l'UFA.	Concessionnaire (responsable d'aménagement)	élevé		
201	Rapports des chantiers d'exploitation forestière.	Chantier forestier (en activité ou non)	élevé		
202	Cartes des pistes secondaires dans l'AAC en cours d'exploitation.	Concessionnaire (Cellule d'Aménagement)	élevé		
203	Cartes des pistes secondaires de l'AAC précédemment exploitée.	Site de l'UFA et cellule d'aménagement	élevé		
204	Rapports et statistiques de production de l'usine de transformation.	Responsable de l'unité de transformation	élevé		
205	Statistiques de transformation et statistiques de commercialisation des débités.	Chef scierie	élevé		
206	Documents relatifs à la traçabilité des grumes et des billons.	Concessionnaire (responsable d'exploitation)	très élevé		
207	Documents relatifs à la traçabilité des débités.	Concessionnaire (responsable d'exploitation)	très élevé		
208	Documents relatifs à la traçabilité des produits finis.	Concessionnaire (responsable d'exploitation)	très élevé		
209	Rapport d'activités annuel.	Concessionnaire (responsable d'exploitation)	élevé		
210	Statistiques de commercialisation du concessionnaire.	Concessionnaire (responsable d'exploitation)	élevé		
211	Documents prouvant la participation du concessionnaire à des foires nationales et internationales sur le commerce du bois.	Concessionnaire (responsable commercial)	élevé		
212	Documents contractuels liant le concessionnaire à divers sous-traitants chargés de la mise en œuvre du programme sylvicole.	Concessionnaire Responsable des aménagements	élevé		
213	Dossier des sous-traitants chargés de la mise en œuvre	Concessionnaire Responsable des	élevé		

	du programme sylvicole.	aménagements			
214	Programme de formation continue du personnel.	Concessionnaire, Responsable ressources humaines	élevé		
215	Rapports des formations suivies par les personnels.	Concessionnaire, responsable des ressources humaines, Chantier forestier	très élevé		
216	Cartes forestières relatives aux parcelles témoins et parcelles permanentes traitées.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	élevé		
217	Rapports des activités menées dans les parcelles permanentes.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	élevé		
218	Rapport de synthèse des activités de suivi de l'aménagement forestier.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	très élevé		
219	Rapport de synthèse des nouvelles données scientifiques et techniques dans le domaine des aménagements forestiers, telles que collectées par l'institution spécialisée partenaire du concessionnaire.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	élevé		
220	Rapport d'inventaire d'aménagement sur les espèces floristiques, distinguant celles exploitables de celles rares, menacées ou endémiques, tel qu'admis par les normes internationales en la matière.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	élevé		
221	Rapport d'inventaire d'aménagement sur les espèces fauniques, distinguant celles exploitables de celles rares, menacées ou endémiques, tel qu'admis par les normes internationales en la matière.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	élevé		
222	Rapport d'inventaire d'aménagement sur les principaux PFNL, distinguant ceux exploitables de ceux rares, menacés ou endémiques, tel qu'admis par les normes internationales en la matière.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement.	élevé		
223	Convention(s) de recherche signée(s) entre le	Concessionnaire, Responsable	très élevé		

	cessionnaire et des institutions spécialisées en matière de recherche forestière dans l'UFA dans diverses parcelles spécifiquement dédiées.	d'aménagement.			
224	Rapport sur les activités de recherche menées sur la parcelle en terme de croissance, phénologie, de régénération.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement et Institut partenaire de recherche.	très élevé		
225	Rapport sur les activités menées relatives à la mesure de l'intensité de l'impact et de la méthode d'exploitation forestière.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement et Institut partenaire de recherche.	élevé		
226	Rapports périodiques des activités de recherche menées dans l'UFA.	Concessionnaire, Interface avec l'institut de recherche	très élevé		
227	Rapport des activités de l'interface auprès du concessionnaire avec les instituts de recherche.	Concessionnaire (interface) ; Rapports des activités de recherche.	très élevé		
228	PV ou conclusions des comités techniques, concessionnaire/ Institut de recherche.	Concessionnaire, Interface avec l'institut de recherche	élevé		
229	Carte d'exploitation forestière de l'assiette antérieure.	Concessionnaire, Responsable d'exploitation	moyen		
230	Carte forestière relative aux séries de conservation.	Concessionnaire, Responsable des aménagements	élevé		
231	Rapports d'inventaire dans les séries de conservation.	Concessionnaire, Responsable d'aménagement,	élevé		
232	Rapport des inventaires multi-ressources exécutés dans l'UFA.	Concessionnaire, Responsable des aménagements	élevé		
233	Document contractuel entre les diverses parties prenantes dans la gestion de l'UFA relatif au prélèvement des produits fauniques dans l'UFA.	Concessionnaire, Responsable des aménagements	élevé		
234	Autorisation officielle d'utilisation des agents de contrôle biologique.	Concessionnaire, Responsable des aménagements	élevé		
235	Rapports de suivi à l'utilisation des agents de contrôle biologique.	Concessionnaire, responsable des aménagements	moyen		
236	Rapport de suivi sur l'utilisation des espèces	Concessionnaire, responsable des	moyen		

	exotiques pour des éventuelles activités de régénération artificielle dans l'UFA.	aménagements			
237	Rapports des activités de suivi des rythmes phénologiques menées par un institut de recherche.	Responsable d'aménagement ou Interface entre concessionnaire et Institut de recherche	élevé		
238	Carte des plantations d'enrichissement.	Concessionnaire, Responsable des aménagements	moyen		
239	Contrats de partenariat avec une structure agréée dans le recyclage des huiles.	Concessionnaire, Responsable d'exploitation (et responsable d'usine éventuellement)	élevé		
240	Rapports de recyclage des huiles usagées élaborés par la structure agréée partenaire.	Concessionnaire	élevé		
241	Contrats signés avec des sous-traitants pour la collecte et le traitement des déchets non biodégradables.	Concessionnaire, responsable d'exploitation	élevé		
242	Contrats signés avec des sous-traitants pour la collecte et le traitement des rebuts chimiques.	Concessionnaire, responsable des sites industriels	élevé		
243	Contrats de travail des personnels employés par le concessionnaire.	Concessionnaire, Responsable des ressources humaines, et Personnels	très élevé		
244	Grille salariale applicable chez le concessionnaire.	Concessionnaire, Responsable financier et comptable	élevé		
245	PV des réunions de concertations entre le concessionnaire et les populations locales.	Concessionnaire, responsable du site, délégués du personnel	moyen		
246	Documents contractuels sur les procédures de dédommagements des populations locales pour les dégâts causés par l'exploitation forestière.	Concessionnaire, Responsable du site	élevé		
247	Documents contractuels sur les clauses relatives aux dédommagements.	Concessionnaire, Responsable du site	élevé		
248	Statistiques de l'emploi chez le concessionnaire.	Concessionnaire, Responsable des ressources humaines	élevé		
249	Document contractuel liant le concessionnaire à un médecin.	Concessionnaire, Responsable du personnel.	très élevé		
250	Dossiers professionnels des	Concessionnaire,	élevé		

	personnels affectés à la structure sanitaire.	Responsable des ressources humaines.			
251	Documents prouvant la participation du concessionnaire à des campagnes de vaccination et de sensibilisation relatives à certaines pandémies.	Responsable du Site.	élevé		
252	Diverses factures prouvant la contribution financière du concessionnaire dans la mise en place des infrastructures scolaires.	Responsable du Site.	élevé		
253	Divers reçus des frais de prise en charge des enseignants, éventuellement supportés par le concessionnaire.	Responsable du Site.	moyen		

DRAFT POUR VALIDATION

DRAFT POUR VALIDATION

**TABLEAUX 2**  
**MODELES DE FICHES D’EVALUATION**

La méthodologie d'élaboration de la Norme part des principes aux indicateurs (et éventuellement sous-indicateurs). En effet, sur la base des orientations fondamentales en matière d'Aménagement durable des forêts de production, on identifie trois axes principaux de gestion durable des forêts (axe aménagiste, axe écologique, axe socio-économique) qui constituent les trois (03) principes. Pour la mise en œuvre desdits principes, des actions recommandées sont identifiées qui constituent les critères sur la base desquelles l'aménagement durable des forêts serait garanti. Ces critères sont tels que leur structuration doit être pertinente pour indiquer le type d'action à mener, et que les critères appartenant à un même principe sont cohérents avec ce principe (chacun des critères devrait permettre de mettre effectivement en œuvre le principe, dans un de ses divers aspects), et l'ensemble des critères constitue un tout convergent au principe (les aspects couverts par chacun des critères constituent la totalité des aspects contenus dans le principe). Les indicateurs ne sont finalement que les éléments sur lesquels une évaluation devrait s'appuyer pour s'assurer que les diverses actions recommandées (critères) ont effectivement été menées. Il est clair que le set d'indicateurs doit satisfaire par rapport à un critère donné, aux mêmes exigences de pertinence, cohérence et convergence que pour les critères par rapport aux principes.

Dans l'approche de suivi et/ou évaluation de la mise en œuvre de la Norme adoptée ici, nous avons traduit les indicateurs (ou sous-indicateurs) en les vérificateurs (données de terrain) qui le « composerait ». Ce sont en définitive ces données qui sont effectivement collectées sur le « terrain », et qui devraient permettre de remonter aux sous-indicateurs (ou aux indicateurs), des sous-indicateurs aux indicateurs, des indicateurs aux critères, et finalement des critères aux principes, pour ultimement remonter des principes à l'aménagement durable des forêts.

L'évaluation de la mise en œuvre se fait ainsi selon un parcours « inverse » (des données aux principes) de celui ayant gouverné lors de l'élaboration de la Norme (des principes aux indicateurs/sous-indicateurs).

Il est à noter que la qualité/efficacité de l'évaluation est fortement conditionnée par la qualité de la collecte des données de terrain. Aussi, l'évaluateur a une faible marge de manœuvre dans la collecte desdites données, la « vérité de terrain » devant prévaloir, et la mesure de la donnée devrait être la plus précise possible. Pour les données, il s'agit de **mesure** alors que pour les indicateurs ou sous-indicateurs, les critères et les principes, il s'agit **d'évaluation**, c'est-à-dire **d'avis d'expert** (évaluateur) sur la base de la **« mesure »** des informations de niveau inférieur.



Les tableaux ci-dessous sont les modèles de fiches d'évaluation lors du processus d'évaluation (ou d'audit) de la mise en œuvre des PCI.

DRAFT POUR VALIDATION

**Tableau 2.1 : Fiche de détermination de la « mesure » finale des données**

<b>Code Donnée</b>	<b>« mesure » concessionnaire</b>	<b>« mesure » Adm. Publ.</b>	<b>« mesure » Comm. Riv.</b>	<b>« mesure » Finale « à-dire- d 'expert »</b>

DRAFT POUR VALIDATION

**Tableau 2.2 : Fiche d'évaluation/vérification des Sous-indicateurs**

<b>Élément d'évaluation</b>	<b>« Mesure » finale</b>	<b>Observation Finale</b>
Sous-Indicateur (ou Indicateur) (+ code)		
. Vérificateur 1		
. Vérificateur n		

**DRAFT POUR VALIDATION**

**Tableau 2.3 : Fiche d'évaluation/vérification des Indicateurs**

<b>Élément d'évaluation</b>	<b>« Mesure » finale</b>	<b>Observation Finale</b>
Indicateur (+code)		
Sous-Indicateur 1		
Sous-Indicateur n		

**DRAFT POUR VALIDATION**

**Tableau 2.4 : Fiche d'évaluation/vérification des Critères**

<b>Élément d'évaluation</b>	<b>« Mesure » finale</b>	<b>Observation Finale</b>
Critère (+code)		
. Indicateur 1		
. Indicateur n		

**DRAFT POUR VALIDATION**

**Tableau 2.5 : Fiche d'évaluation/vérification des Principes**

<b>Élément d'évaluation</b>	<b>« Mesure » finale</b>	<b>Observation Finale</b>
Principe (+code)		
. Critère 1		
. Critère n		

**DRAFT POUR VALIDATION**

**Tableau 2.7 : Fiche d'évaluation/vérification de l'Aménagement Durable des UGF**

<b>Élément d'évaluation</b>	<b>« Mesure » finale</b>	<b>Observation Finale</b>
Aménagement Durable		
. Principe 1		
. Principe 2		
. Principe 3		

**DRAFT POUR VALIDATION**

**DOCUMENTS DE REFERENCE SUR LA  
REGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIERE  
D'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DE  
PRODUCTION**

**DRAFT POUR VALIDATION**



Document de référence pour Le suivi-évaluation	Lien avec la Norme de gestion durable des forêts naturelles de production	Service détenteur
Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.		
Décret n°95/531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.		
Loi n°92/007 du 14 Août 1992 portant code du travail.		
Décret n°97/283/PM du 30 juillet 1997 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1997/1998.		
Décret n°98/009/PM du 23 janvier 1998 fixant les modalités d'assiette et de recouvrement des impôts, taxes et redevances relatifs à l'exploitation forestière.		
Décret n°99/370/PM du 19 mars 1999 relatif au programme de sécurisation des recettes forestières.		
Ordonnance n°99/001/PR du 31 Août 1999 complétant certaines dispositions de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994.		
Arrêté n°0222/A/MINEF du 25 mai 2001 fixant les procédures d'élaboration, d'appropriation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.		
Décret n° 1354/D/MINEF/CAB du 26 octobre 1999 fixant les modalités de classement des forêts du domaine forestier permanent de la République du Cameroun.		
Déclaration de Yaoundé pour l'Afrique Centrale sur la gestion		

durable et la conservation de la diversité biologique.		
Loi des finances de l'exercice en cours.		
Décision n°0108/D/MINEF/CAB DU 09février 1998 portant application des normes d'intervention en milieu forestier en République du Cameroun.		
Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction, Washington 03Mars 1973.		
Plan d'aménagement		
Accords de l'Organisation Africaine du Bois.		
Directives nationales d'aménagement forestier.		
Normes de transformation du bois.		
Normes de réalisations des inventaires de pré-investissement		
Normes d'intervention en milieu forestier.		
Convention collective des entreprises d'exploitation, de transformation des produits forestiers et activités annexes.		
Décret n°96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des Fonds Spéciaux prévus par la loi 94/01 du 20janvier1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche.		

**DRAFT FOR VALIDATION**

**ADAPTATIONS POUR L'EXECUTION D'UNE  
MISSION D'AUDIT A PARTIR DU PRESENT  
MANUEL.**

Dans une situation d'Audit les amendements à la démarche méthodologique présentée dans le présent manuel concernent essentiellement les objectifs de l'audit, les enjeux de l'audit, le pré-requis de la conduite de l'audit, le mandat de l'auditeur.

### **LES OBJECTIFS DE L'AUDIT :**

L'objectif a comme objectif général de « qualifier » la gestion d'une forêt de production dans le sens de la mise en pratique effective des exigences de la Norme de Gestion durable des forêts naturelles de production.

### **LES ENJEUX DE L'AUDIT :**

Un audit est destiné à valider la mise en œuvre de l'aménagement durable par les diverses parties prenantes de la gestion forestières. Il sert ainsi à qualifier les activités de mise en œuvre de la gestion durable des forêts (UFA) par les divers acteurs directement impliqués, avec un accent particulier sur l'Etat et le concessionnaire.

L'audit est destiné à faire ressortir les écarts entre les actions menées et un référentiel normatif admis par tous, et de faire des recommandations pour la réduction des écarts éventuels constatés, pour une amélioration de la qualité de la mise en œuvre de la gestion durables des UFA.

Dans le contexte international actuel fait de pressions des mouvements écologistes pour une conservation et une gestion durable des écosystèmes des forêts tropicales humides, l'audit sert aussi à donner un quitus à des sociétés forestières et/ou à des Etats pour la commercialisation sur les marchés internationaux des produits forestiers issus des forêts tropicales.

### **LES PRE - REQUIS TECHNIQUES DE L'AUDIT.**

Pour mener un audit il est nécessaire de disposer d'un référentiel technique à partir duquel seront qualifiées les données collectées.

De même, il faut fixer les critères de validation de la mise en œuvre de la gestion durable d'une UFA (responsabilité du gestionnaire forestier qu'est principalement le concessionnaire) ou de l'aménagement durable des forêts (responsabilité de l'Etat).

Ces critères devraient aider à établir une base quantitative de mesure de la qualité de la gestion durable, et il faudra ensuite fixer un seuil minimum de satisfaction des exigences de la Norme à partir duquel un « quitus » de gestion durable est accordé. Il pourrait être proposé que :

1. Pour que la gestion durable d'une UFA (ou UGF) mise en œuvre par un concessionnaire soit validée (respect des exigences des Principes 2, 3 les conditions minimales ci-dessous devraient être remplies :

- Avoir validé chacun des principes 1, 2, et 3 ;
- Pour qu'un principe soit validé, il faut avoir validé TOUS les critères du « set de critères principaux » (set de critères à définir), et avoir validé au moins la moitié des critères du « set de critères secondaires » ;
- Pour qu'un critère soit validé, il faudrait avoir validé tous les indicateurs du « set d'indicateurs principaux », et avoir validé au moins la moitié des indicateurs du « set des indicateurs secondaires » ;
- Pour qu'un indicateur soit validé, il faudrait que :
  - Pour un indicateur structuré en sous-indicateurs, qu'au moins 75% des sous-indicateurs soient validés ;
  - Pour un indicateur simple ou un sous-indicateur, il est validé si tous les attributs qui le composent sont validés ;
- Pour qu'un attribut soit validé, il faudrait que toutes les données qui le constituent aient reçu une note d'au moins 75% selon la grille élaborée par l'auditeur ;

### **LE MANDAT DE L'AUDITEUR :**

#### **Dans une mission d'audit, l'auditeur a le mandat ci-dessous :**

- Pour chacune des données à collecter, élaborer et/ou affiner le référentiel technique qui servira de base de comparaison (dans les grilles considérées dans le présent manuel, la colonne « norme/standard » définit le cadre de tels référentiels) ;
- Elaborer une grille pour la « qualification » des données collectées sur le « terrain » ; cette grille devrait être objective de telle manière qu'à chaque mesure de la donnée soit associée une valeur numérique (ou poids) ;
- Sur la base des éléments techniques ci-dessus, procéder à la qualification des Principes/Critères/Indicateurs en qualifiant respectivement les indicateurs, les critères, les principes, et finalement la gestion durable de la concession étudiée ;
- Identifier les causes des mauvaises performances éventuelles en matière de gestion durable ;
- Faire des recommandations opérationnelles pour l'amélioration des performances des parties prenantes dans la gestion durable de la concession forestière considérée ;
- Décider de la qualité globale de la mise en œuvre de la gestion durable de l'UFA par le concessionnaire ;
- Faire des propositions pour une amélioration du présent manuel, propositions portant autant sur la « technologie » d'évaluation que sur la qualité et la quantité des données à

collecter (et sur la fiabilité des instruments et protocoles de mesure) ;

Toute mission d'audit est clôturée par un atelier de restitution de ses principaux outputs, que l'auditeur anime.

Cet atelier sert à permettre aux diverses parties prenantes, prises en compte lors de la mission, de faire leurs remarques sur les résultats de l'audit.

Le rapport d'audit doit comprendre en annexe le PV de l'atelier de restitution dûment signé par les parties prenantes (y compris les diverses administrations) considérées dans la mission.

DRAFT POUR VALIDATION

**ANNEXE 10**  
**PROGRAMME DE FORMATION POUR  
L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PCI DE  
GESTION DURABLE DES FORETS DU CAMEROUN.**

Pour obtenir une aptitude en évaluation de la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts naturelles de production selon la « technologie développée dans le présent manuel, **il est nécessaire de suivre une formation spécifique.**

Ladite formation s'étale sur une période de 10 jours et s'articule autour des thèmes suivants :

- Analyse technique de la base documentaire de la technologie d'évaluation (durée : 02 jours) ;
- Analyse technique des PCI de gestion durable des forêts du Cameroun (01 jour) ;
- Analyse technique de la technologie d'évaluation du présent manuel (03 jours) ;
- Etudes de cas sous forme de micro - projets d'évaluation de l'aménagement durable (02 jours) ;
- Restitution des micros - projets (01 jour) ;
- Evaluation des connaissances acquises (0,5jours) .

DRAFT POUR VALIDATION